

# 2003-2023 : Le SYRTA fête ses 20 ans !!!



*Entrepreneurs engagés  
pour un environnement plus sain !*

Le SYRTA a été créé en 2003 par neuf membres fondateurs issus du rapprochement du CID, du GETAP et du SNI-Amiante.



**Bernard PEYRAT**   **Bruno CHEVALLIER**   **Gérald GRAPINET**  
Président   Vice-Président   Vice-Président



Lors de son Assemblée Générale du 4 mai 2006, le Conseil d'Administration a été élargi, en intégrant les administrateurs représentant les Collèges associés.

Le premier numéro du magazine d'information sur les démarches professionnelles exigeantes de traitement, de décontamination et de substitution de l'amiante et des autres polluants paraît en mars 2005. Exigence *amiante* est né !



**EXIGENCE AMIANTE**  
**2005**

**N°1**

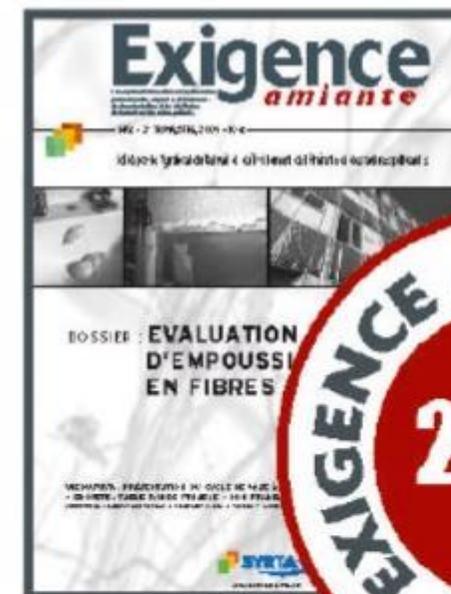
Le magazine d'information sur les démarches professionnelles exigeantes de traitement, de décontamination et de substitution de l'amiante et des autres polluants.

**Exigence**  
*amiante*

**N° 1 - MARS 2005 - 10 €**

Edité par le Syndicat du Retrait et du Traitement de l'Amiante et des autres polluants

Le décret du 7 mars 2008 entérine de nouvelles dispositions concernant l'amiante, avec l'obligation de certification des entreprises pour les interventions sur les matériaux friables - non friables à risques particuliers. Le Syrta réunit une table ronde pour examiner les conséquences de la refonte du code travail.



**FRIABLE - NON FRIABLE**  
**Les acteurs de la filière**  
**réunis par le Syrta** ■



**UNE CAMPAGNE  
pour mesurer toutes  
les fibres d'amiante en  
situations de travail** ■

La Direction Générale du Travail confie au SYRTA en août 2009 la coordination administrative de la “Campagne de prélèvements et de mesures des fibres d’amiante en milieu professionnel”.

**Un grand merci à toutes les entreprises, ainsi qu’aux laboratoires ayant accepté de participer à cette campagne importante pour la profession et la sécurité de tous.**

A partir de 2013, le SYRTA entreprend un tour de France pour animer des colloques avec la participation de la DGT et des DIRECCTE départementales ou régionales sur le thème «Les responsabilités des Maîtres d’Ouvrage en matière de travaux ou interventions sur des matériaux amiantés »



Aujourd'hui....



Une vignette millésimée



## Quelques photos souvenir

